



PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 25 février 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami* par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 25 février au 11 avril 2003, l'étude d'impact et les autres documents décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec de même qu'à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Mashteuiatsh, 1743, rue Amishk, Mashteuiatsh;
- Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boul. de l'Université, Chicoutimi.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le mardi 18 mars, à compter de 19 h 30, à la Salle Jonquière du Holiday Inn Saguenay, 2675, boul. du Royaume à Saguenay (arrondissement Jonquière). Les personnes participant à ces séances pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité qui le désire peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 avril 2003, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec), G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet consiste à réaliser des infrastructures qui permettraient de régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami, situé près de la ville de Saguenay, et d'assurer ainsi la sécurité du public. Le projet comprend cinq composantes : la modernisation des évacuateurs de crues des ouvrages du lac Kénogami; la création d'un réservoir de rétention des crues sur la rivière Pikauba, à 30,2 km en amont du lac Kénogami; l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables; la consolidation et le rehaussement des digues du pourtour du lac Kénogami et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle. La première phase du projet, en cours de réalisation, comporte l'amélioration des évacuateurs de crues existants et le déploiement d'instruments de mesure additionnels dans le bassin versant. La seconde phase, visée par la présente étude d'impact sur l'environnement, engloberait les ouvrages du réservoir Pikauba, du lac Kénogami et de la rivière aux Sables de même que la mise en place du système de gestion prévisionnel.

Le coût de la seconde phase est estimé à 147,2 millions de dollars. Celle-ci nécessiterait en main d'œuvre l'équivalent de 550 années-personnes sur trois ans. L'ensemble des composantes du projet seraient en place en décembre 2005.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact du ministère des Ressources naturelles, les principaux impacts du projet concerneraient la création du réservoir Pikauba, l'excavation dans la rivière aux Sables et la consolidation et le rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami.

La création du réservoir Pikauba dans la réserve faunique des Laurentides provoquerait, selon le promoteur, la formation de falaises vives et de zones d'éboulement mineur sur 22 % du pourtour du réservoir. Par ailleurs, 1200 ha de forêt productive seraient perdus. En ce qui touche la faune et la flore, 500 ha de milieux humides et 1100 ha d'habitat forestier seraient également détruits. Une diminution de la production d'ombles de fontaine serait causée par la création d'un obstacle permanent entre les aires d'alimentation et les aires de fraies ainsi que par l'inondation de tributaires de la rivière Pikauba. La consommation d'ombles de fontaine et de meunier devrait être restreinte pendant 10 ans en raison de la hausse de leur teneur en mercure. Comme mesures d'atténuation, le promoteur propose la mise en œuvre d'un plan de compensation ainsi que d'un programme de gestion du risque pour la santé.

L'excavation dans la rivière aux Sables provoquerait la disparition de portions de terrain pour 13 propriétés. Le paysage serait également modifié dans le tronçon excavé. Comme mesures d'atténuation, le promoteur propose la conclusion d'ententes négociées avec les propriétaires touchés ainsi que le réaménagement des berges.

La consolidation et le rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami entraîneraient la perte de 150 m² d'habitat de la faune aquatique aux digues de Creek Outlet. Ces travaux causeraient également une obstruction permanente du champ visuel des résidents du côté nord du chemin du Quai à la suite du rehaussement de la route et de la digue de la Coulée-Gagnon. Comme mesures de compensation, le promoteur propose la création d'une nouvelle frayère au lac à Louis ainsi que la conclusion d'ententes négociées avec les propriétaires touchés.

À propos des répercussions positives, selon le promoteur le mode de gestion prévu du lac Kénogami permettrait aux propriétaires riverains d'aménager leurs berges en fonction d'un niveau d'eau plus stable. Le maintien d'un niveau stable pendant la période estivale favoriserait aussi le développement résidentiel et de la villégiature ainsi que des équipements récréatifs et touristiques publics. La pêche sportive tirerait avantage d'une augmentation du nombre de salmonidés. L'excavation de la rivière aux Sables aurait pour conséquence de créer un milieu plus favorable pour l'omble de fontaine et la ouananiche. Par ailleurs, le projet améliorerait les conditions de navigation sur la rivière. Enfin, des 147,2 millions de dollars d'investissement qu'apporterait le projet, 113,3 millions seraient consacrés aux travaux de construction, dont une grande part serait réalisée par des entreprises et des travailleurs de la région.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Robert Fournier, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : robert.fournier@bape.gouv.qc.ca